


The logo for Essonne LE DÉPARTEMENT is located in the top left corner. It features the word "Essonne" in a white, elegant cursive script, with "LE DÉPARTEMENT" in a smaller, white, sans-serif font directly below it. The logo is set against a solid blue rectangular background.

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

The top half of the cover features a photograph of autumn leaves floating on the surface of a body of water. The leaves are in various shades of yellow, orange, and brown, with some still attached to their stems. The water is a calm, greyish-blue. In the bottom right corner of the photograph, a single, vibrant green leaf is visible, partially overlapping the edge of the image.

## Les risques liés à l'eau : les inondations

SERVICE EDUCATIF

[archives.essonne.fr](http://archives.essonne.fr)  
[centenaire1914-1918.essonne.fr](http://centenaire1914-1918.essonne.fr)

**ARCHIVES**  
DÉPARTEMENTALES

# Introduction : un enjeu collectif

## POLLUTION de l'OEUF du 10 NOVEMBRE 1989 (Sucrerie de PITHIVIERS le VIEIL) (complément à la fiche compte rendu de pollution)

### - SITUATION -

Les bassins de la Sucrerie de PITHIVIERS le VIEIL sont situés à environ 1 500 m. à l'Ouest de PITHIVIERS le VIEIL au lieu-dit "Le Monceau".

### - CIRCONSTANCES -

Un bassin de décantation des eaux de lavage de betteraves était en cours de curage.

A cette occasion une canalisation ancienne qui le mettait en relation avec un bassin voisin plein a été dégagée et s'est mise à couler.

Le flux a traversé le terrain d'aviation contigu pour rejoindre un fossé à 300 m. environ de là, lequel fossé rejoint la rivière l'OEUF 700 m. plus loin soit environ 350 m. en amont de la piscine de PITHIVIERS le VIEIL.

Ces Gardes-Pêche retournaient sur le site l'après-midi et constataient que sur place tout était redevenu normal mais qu'il y aurait sans doute lieu de craindre à une trainée de pollution organique sur plusieurs kilomètres à l'aval de la rivière.

### - CONSEQUENCES DE LA POLLUTION -

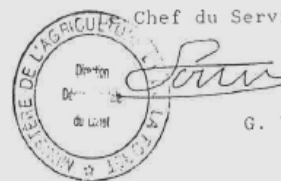
Mortalité marquée de poissons constatée sur la rivière l'OEUF à l'aval de PITHIVIERS le VIEIL explicable par le fait que les eaux de lavage de betteraves comportent des matières organiques (débris de betteraves). Celles-ci ont provoqués une augmentation du taux d'ammoniacque et une diminution de la teneur en oxygène dissous.

### - LIAISON AVEC LE DEPARTEMENT AVAL DE L'ESSONNE -

Le mardi 14 novembre M. le Président de la Fédération de Pêche signalait à la D.D.A.F. qu'une certaine mortalité de poissons était encore constatée au niveau d'ONDREVILLE sur ESSONNE.

Un rendez-vous était pris en fin d'après-midi sur place. L'état de la rivière était alors examiné en plusieurs points entre ONDREVILLE et l'amont de MALESHERBES de 17 heures à 18 heures. Il était constaté par le représentant de la D.D.A.F. la présence de quelques poissons morts à ONDREVILLE, de quelques mousses disséminées et de poissons qui venaient chercher de l'air en surface en amont de MALESHERBES.

Le 15 Novembre à 8 heures 30 l'arrivée de cette pollution dans le département de l'Essonne était annoncée par téléphone à la D.D.A.F. de ce département pour que les organismes concernés soient avertis.



### Doc.1 :

Compte rendu de pollution de la rivière de l'Œuf par le service Eau et Forêt du Loiret (12 décembre 1989), 1434W/15.

✍ De quel incident s'agit-il ici ? Où se situe-t-il ?

✍ Quelles en sont les conséquences ?

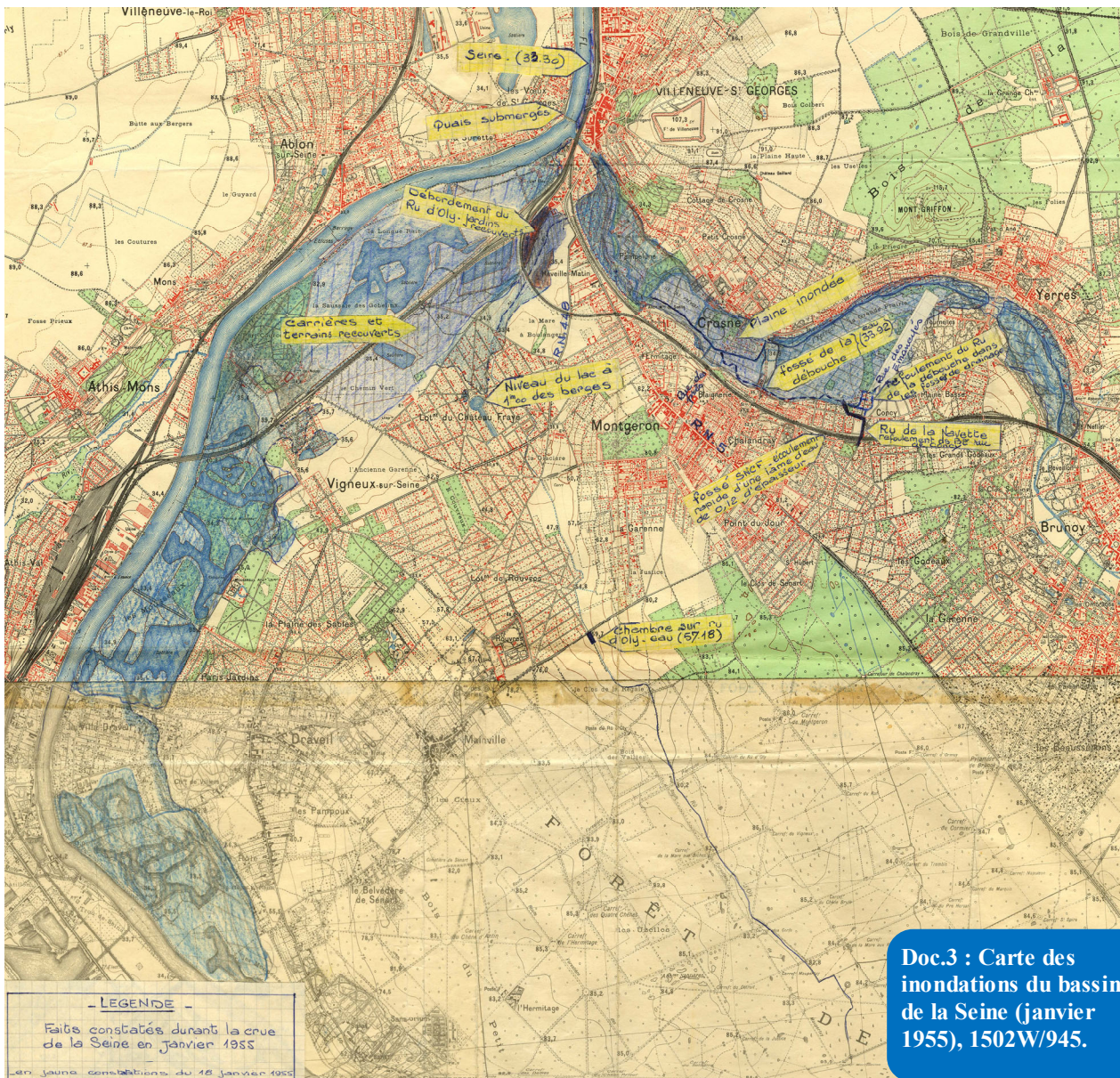
✎ Tracer le cours d'eau de Pithiviers-le-Viel à Paris.



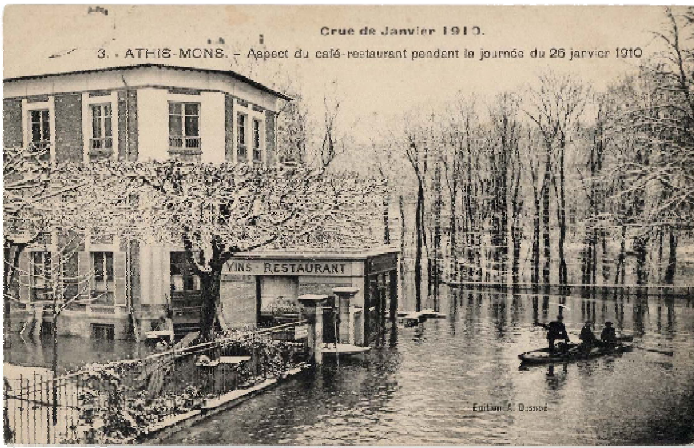
Doc.2 :  
Carte de la généralité de Paris (1708),  
1Fi/35.

# Faire face aux inondations

## A – Observer et caractériser le phénomène des inondations.



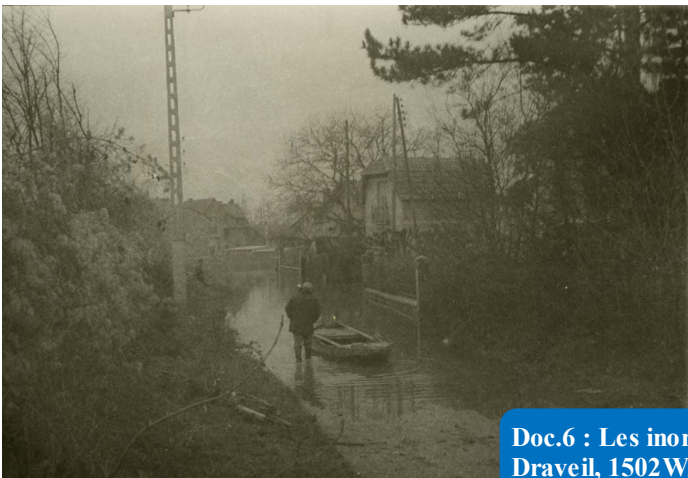
- ✎ Localiser la crue :
- ✎ Quels cours d'eau sont en crue ?
- ✎ À partir de cette carte définir ce qu'est une crue :



**Doc.4 : Carte postale des inondations à Athis-Mons en 1910, 2Fi6/88.**

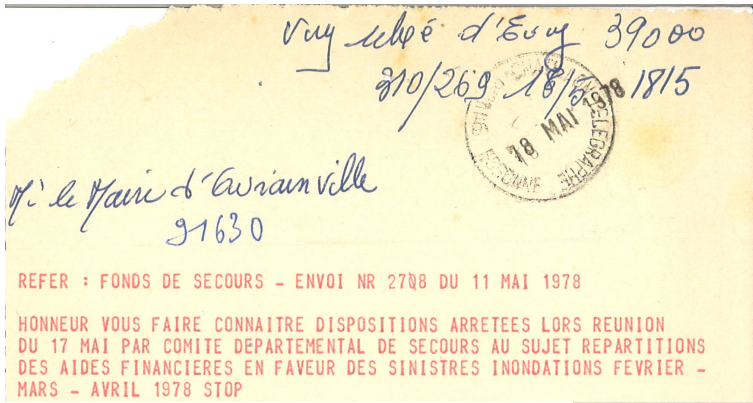


**Doc.5 : Carte postale de la crue du 6 janvier 1924 à Draveil, 3S28.**



**Doc.6 : Les inondations de janvier 1955 à Draveil, 1502W/945.**





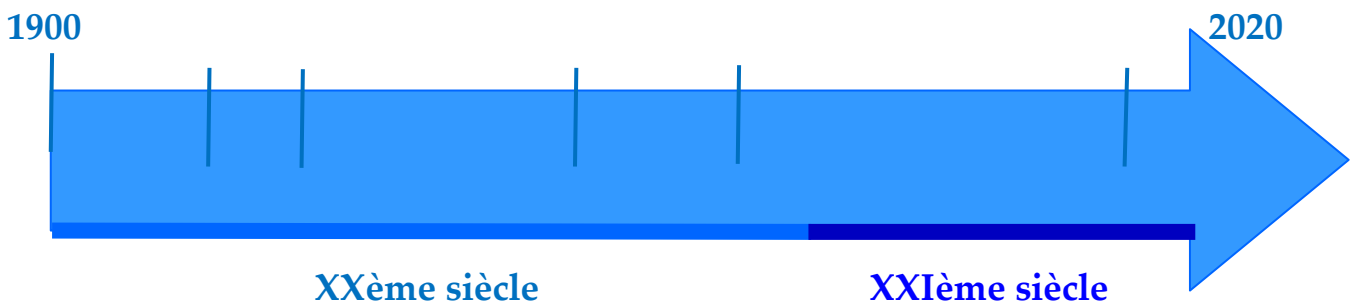
Doc.7 : Télégramme d'aide aux sinistrés des inondations de 1978 sur la commune d'Avrainville, Edepot80/11/9.

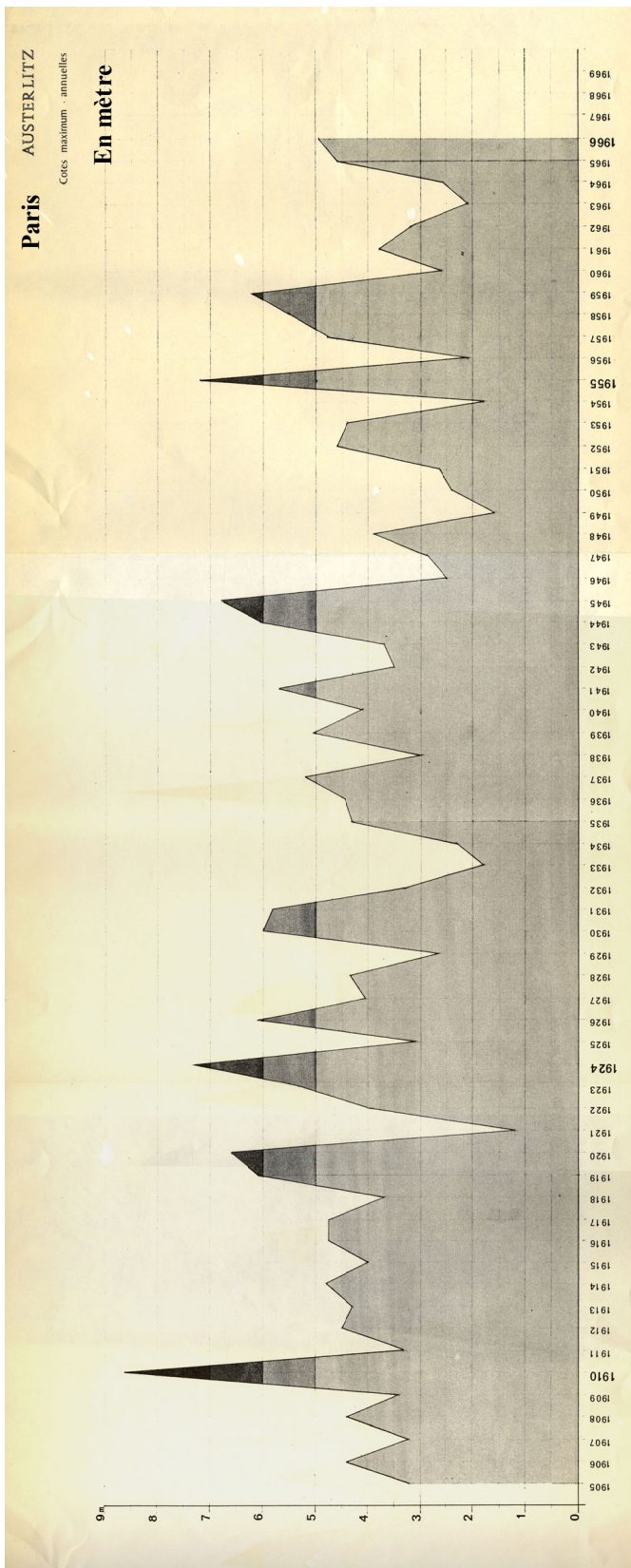
Doc. 8 : Une du quotidien *Le Parisien* (1er juin 2016), JAL1/504.



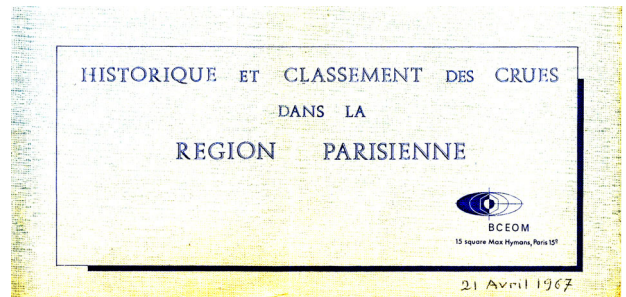
Le retour des vignettes pour circuler dans Paris à partir du 1<sup>er</sup> juillet (Cahier central)

✍ À partir des documents n°3 à 8, indiquer les dates et lieux des inondations sur la frise chronologique ci-dessous :





Doc. 9 : Classement des crues de la Seine, BCEOM (1967), 1509W/45.



✎ Relevez le nombre de crues qui se sont produites entre 1905 et 1967.

✎ À quelle date la crue a-t-elle été la plus importante ? Justifiez.

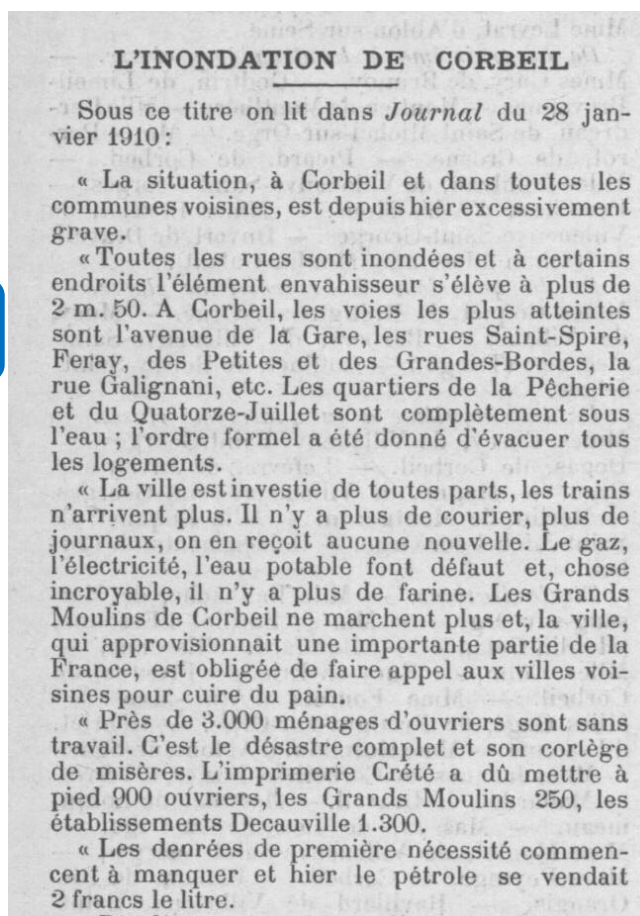
**Définition :**

**Crue Centennale :** crue avec un débit important qui a une chance sur cent de se produire dans une année.

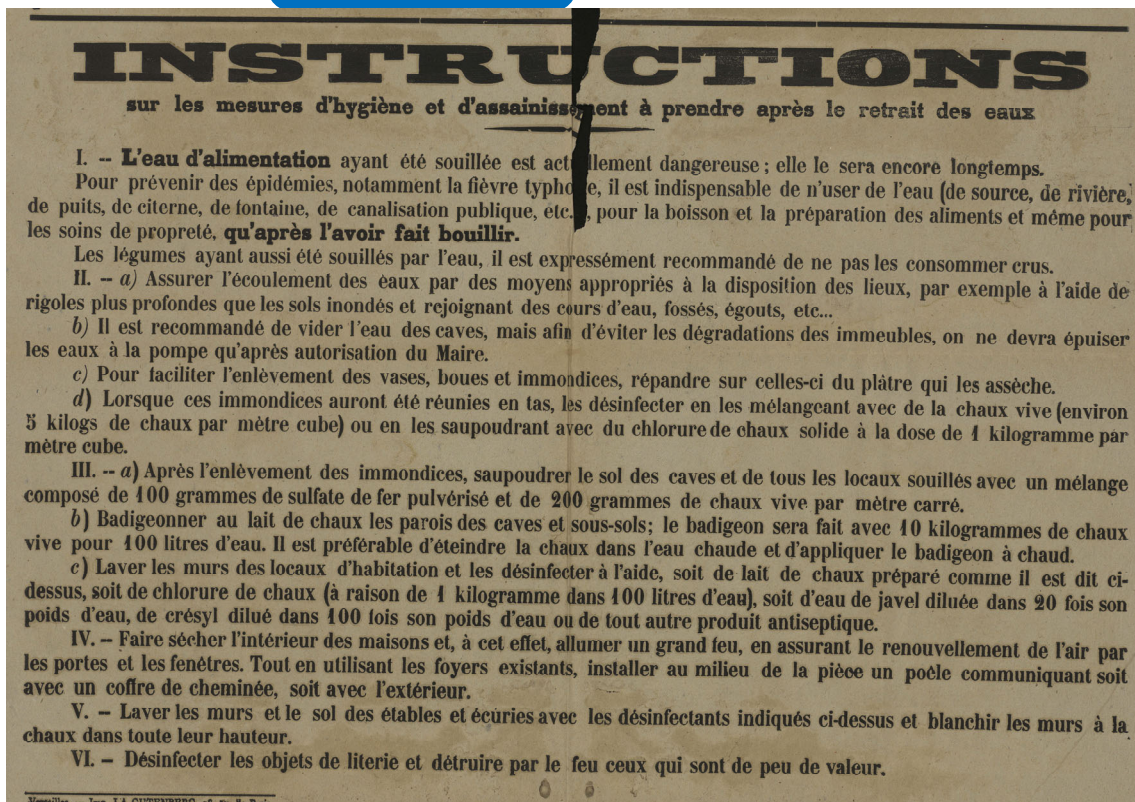
## B - Les conséquences des inondations.






Doc. 10 : Article de *L'Abeille de Seine-et-Oise* (3 février 1910), JAL 20/22.



Doc. 11 : Affiche de l'arrêté préfectoral en Seine-et-Oise, (1924), 18Fi/1965,





<b>Doc.10</b>	<p> Vous rédigez quelques phrases expliquant les conséquences et risques liés à ces inondations.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour le quotidien :</li> <li>• Pour l'alimentation :</li> <li>• Pour les déplacements :</li> <li>• Pour le travail :</li></ul>
<b>Doc. 11</b>	<p> Surlignez les problèmes liés au retrait des eaux suite aux inondations.</p> <p> Relevez deux mesures à adopter pour garantir l'hygiène et la sécurité sanitaire :</p>

## C - Prévenir et remédier aux risques d'inondations



Doc.12 : Arrêté préfectoral de Seine-et-Oise, 1905, 18Fi/239.

Doc.13 : Article du quotidien *Le Parisien* (15 juin 2016), JAL1/504.



**ILS SONT AU NOMBRE** de cinq en Essonne. Un sixième est en projet. Les PPRI (plans de prévention des risques d'inondation) sont des documents, établis par arrêté préfectoral, qui ont pour but de fixer les règles relatives à l'occupation des sols et à la construction des futurs biens, afin de limiter les risques d'inondation. Ils se déclinent en différentes couleurs : rouge (inconstructible), orange, bleu foncé, bleu clair et blanc. Dans le département, ils « zonent » les principaux cours d'eau : l'Essonne, l'Orge (en aval), la Seine, l'Yerres et l'Yvette. Pour Xavier Dugoin, président du Siarce, syndicat gérant la rivière Essonne, la « principale leçon

à tirer de ces inondations, c'est que ces PPRI doivent être révisés ». Ce que confirme Josiane Chevalier, la préfète. De nouveaux périmètres d'expansion ont été modifiés. La question sera évoquée le 22 juin, lors d'une réunion avec les maires et les syndicats des cours d'eau.

### Une urbanisation à contrôler

« L'exemple le plus frappant, c'est La Ferté-Alais, estime Xavier Dugoin. Des habitations situées en zone bleue ont été largement inondées, ce qui montre que les documents, essentiellement basés sur la crue de 1982, ne sont plus adaptés. Et surtout, il faut interdire toute nouvelle

construction dans les zones sensibles. » La maire de la commune, Marie-Annick Piere (SE), ne peut qu'acquiescer. « Il faut arrêter de densifier des centres-villes comme celui de La Ferté-Alais, traversé par l'Essonne, martèle l'élue. Je ne comprends même pas comment on a laissé construire certaines maisons si proches d'un cours d'eau dans le passé. Mais quand des promoteurs lancent un programme conforme, nous, élus, n'avons aucun levier pour l'empêcher. »

Bernard Spörthi (LR), maire de Breuillet, a constaté que les 500 habitations inondées dans sa commune étaient « quasiment toutes situées dans les zones recensées par le projet de PPRI de l'Orge et de la Sallémouille ». « Nous avons aussi des sinistrés sur le versant Rémarde, un cours d'eau pour lequel il n'y a pas de PPRI ni de projet, poursuit l'élue. Mais nous avons dressé localement une cartographie des zones inondées, qui nous servira de base pour de prochains aménagements, comme un bassin de rétention. »

A Yerres, Nicolas Dupont-Aignan (DLF) se félicite d'avoir gelé toutes les constructions en bordure de rivière, à son arrivée, en 1995. « Ça a plutôt bien fonctionné, même si nous avons un problème d'évacuation d'eau rue des Pâquerettes. »

Sur l'Orge, où des terrains sont rachetés depuis quarante ans pour éviter l'urbanisation, le PPRI est en cours d'adoption. Cette crue ne devrait pas le modifier, selon Jean-Marc Bouchy, du syndicat de l'Orge. « Il a été calculé sur la base d'une crue centennale, plus forte que celle que nous venons de vivre. » Mais ces événements pourraient accélérer son adoption. « La protection des personnes est une question sur laquelle je suis intransigeante, conclut la préfète. Ce chantier de révision de PPRI sera donc mené très attentivement. »

Montgeron, le 3 juin. Des zones pavillonnaires ont été inondées par l'Yerres. (DR.)



Doc.14 : Plan pour la création d'un bassin de retenue des eaux de l'Orge (17 février 1978), 1172W/40.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 PREFECTURE DE L'ESSONNE  
 Direction de l'administration communale ; 1<sup>er</sup> bureau

**Création d'un bassin de retenue à LEUVILLE-SUR-ORGE et ST-GERMAIN-LES-ARPAJON**

**ENQUETES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE**

LE PREFET DE L'ESSONNE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Par arrêté du 27 septembre 1979, a ordonné en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles R 11-3 à R 11-12 et R 11-19 à R 11-27, l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'un projet de création d'un bassin de retenue à LEUVILLE-SUR-ORGE et SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON et d'une enquête parcellaire conjointe en vue de l'expropriation éventuelle des biens immobiliers nécessaires à cette réalisation.

M. Roger DUVERGER, 28, rue Gambetta, à RIS-ORANGIS, est nommé commissaire-enquêteur.

Ces enquêtes se dérouleront pendant 30 jours consécutifs du 23 octobre 1979 au 22 novembre 1979.

Pendant ce délai, le public – en ce qui concerne l'utilité publique – et les personnes intéressées – pour l'enquête parcellaire pourront prendre connaissance des dossiers déposés dans les mairies suivantes :



Doc.15 : Bassin de retenue construit sur l'Yvette entre Gif-sur-Yvette et Bures (2005), 60Fi/87.

Doc.16 : Extrait des annonces légales du quotidien *Le Républicain* (25 octobre 1979), 1172W/40.

# La prévention des risques

 À partir des documents, selon la thématique de votre dossier, indiquez les solutions proposées dans les documents.

Solutions pour prévenir les risques	
<b>De pollution</b>	Document 9 :  Document 10 :  Document 11 :  Document 12 :  Suggérez d'autres solutions pour prévenir de ce risque :
<b>D'inondation</b>	Document 12 :  Document 13 :  Document 14 et 15 :  Document 16 :  Suggérez d'autres solutions pour prévenir de ce risque :
<b>De sécheresse</b>	Document 14 :  Document 15 :  Document 16 :  Suggérez d'autres solutions pour prévenir de ce risque :

Dossier réalisé  
par  
Solène Gouman

**Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne  
Domaine départemental  
38, rue du commandant Arnoux  
91730 CHAMARANDE  
01 69 27 14 14  
[www.archives.essonne.fr](http://www.archives.essonne.fr)**

**Service éducatif  
Professeures relais :  
Catherine Sironi et Séverine Ruffin  
Coordinatrice Nathalie Noël**